

**Conseil d'administration
du Mardi 05 juillet 2022**

DÉLIBÉRATION N°50/2022

DROITS ANNUELS EN FORMATION CONTINUE POUR L'ANNÉE UNIVERSITAIRE 2022-2023

Membres en exercice : 36

Membres présents : 17

Membres représentés : 15

- Vu l'avis de la CFVU en date du 30 juin 2022 ;

**LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ONT APPROUVÉ
PAR 26 VOIX POUR, 2 VOIX CONTRE ET 4 ABSTENTIONS (32 VOTANTS)
LES DROITS ANNUELS EN FORMATION CONTINUE POUR L'ANNÉE UNIVERSITAIRE 2022-2023
TELS QU'ANNEXÉS;**

La Présidente de Sorbonne Université



Nathalie DRACH-TEMAM

DROITS ANNUELS D'INSCRIPTION ET TARIFS EN FORMATION CONTINUE AU TITRE DE L'ANNEE 2022 – 2023

Conseil d'Administration du 05 juillet 2022

1. Rappels réglementaires

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, l'article D.714-62 en particulier, **sur proposition de la présidente, le Conseil d'administration définit la politique générale de tarification des actions de formation continue**, compte tenu du coût global de la formation continue évalué chaque année.

S'agissant des cycles de formation initiale ouverts au public de la formation continue, la **tarification doit être déterminée de telle sorte que les ressources supplémentaires obtenues par conventions de formation professionnelle couvrent les coûts additionnels de structure et de gestion et les coûts pédagogiques dus à des aménagements particuliers d'enseignement.**

Des tarifs dégressifs peuvent être accordées par la présidente aux stagiaires dont les frais de formation ne sont pas pris en charge au titre de la formation professionnelle. Dans ce cas, le stagiaire **concerné doit acquitter une redevance minimale fixée par le conseil d'administration.**

2. Distinction entre formation initiale et formation continue : rappel des principes généraux

Lorsqu'une personne en reprise d'études s'inscrit en dehors de tout conventionnement et sans demander à bénéficier des aménagements prévus à l'article D.714-62 du Code de l'éducation, elle doit être considérée comme relevant du régime de la formation initiale et acquitter les droits d'inscription correspondants.

Aucun texte de nature législative ou réglementaire n'exige une condition de continuité des études lors d'une inscription en formation initiale. Aucune condition d'âge limite n'est non plus prévue par la réglementation et n'est pas davantage opposable.

Au contraire **les situations suivantes imposent un conventionnement et un rattachement au régime de la formation continue :**

- Personnes souhaitant s'inscrire dans un cursus proposant un aménagement de la pédagogie ou du calendrier spécifique, ou bénéficiant des services d'accompagnement mis en place par les services de Formation continue
- Salariés inscrits dans une formation dans le cadre du plan de développement de compétences de l'entreprise
- Agents bénéficiant du plan de formation de leur employeur

- Personnes suivant la formation dans le cadre de la mobilisation du CPF et du CPF de transition
- Demandeurs d'emploi indemnisés
- Personnes s'inscrivant pour une validation des acquis
- Bénéficiaires du RSA (financement par Pôle Emploi ou le conseil régional)
- Travailleurs indépendants rattachés à un fonds d'assurance formation (FAF), déterminé en fonction de la nature de leur activité.

Sauf disposition spéciale, un conventionnement est nécessaire pour définir les aménagements (administratifs, financiers et pédagogiques) apportés à la formation par rapport à un parcours en formation initiale « classique ».

Si le candidat ou candidate du fait de sa situation et/ou de son besoin, sollicite un conventionnement avec Sorbonne Université, il ou elle réalise son inscription selon les dispositifs mis en place par les services de Formation continue et acquitte des droits d'inscription correspondants.

Quels que soient le financement et la formation, l'inscription au titre de la formation continue n'est pas assujettie de la Contribution Vie Etudiante et Campus (CVEC).

3. Tarifs des validations

a. Validation des acquis de l'expérience (VAE) et des études supérieures (VES)

Aux tarifs ci-dessous s'ajoutent les droits d'inscription aux diplômes nationaux en vigueur.

	VAE Licence /Master	VAE Doctorat	VAE ingénieur
Recevabilité de la demande	200 €	1 700 € ¹	200 €
Accompagnement	1 800 €	1 800 €	1 800 €
Jury	1 000 €	2 300 €	1 700 €

Le tarif VES est fixé à **750 €**.

b. Validation des acquis professionnels et personnels (VAPP)

Aux tarifs VAPP suivants s'ajoutent les droits d'inscription aux diplômes nationaux en vigueur, sauf pour le CELSA où la VAPP fait partie intégrante du processus de candidature et de sélection des candidats.

Recevabilité de la demande par la commission pédagogique : **500 €**

Accompagnement : **500 €**

¹ La recevabilité d'une VAE Doctorale nécessite une mise en relation approfondie du parcours du chercheur avec le référentiel compétences du doctorat, cette étape est nécessaire avant de se lancer réellement dans l'étape d'accompagnement. L'ancien tarif était 1 300 €.

4. Tarifs des formations diplômantes prises en charge par un tiers

Sauf pour le CELSA où les droits d'inscription sont inclus dans le tableau ci-dessous, aux tarifs formation continue s'ajoutent les droits d'inscription en formation initiale.

Les différences de tarif observées s'expliquent principalement par :

- La prise en compte des coûts liés aux installations pédagogiques (pour les TP, TD par exemple)
- Le nombre d'heures d'enseignement
- Les contraintes d'habilitation (CTI par exemple)

	Lettres	CELSA (DI inclus)	Sciences et ingénierie	Médecine Hors DU/DIU
DAEU B			2 200 € 150 € avec CNED	
Licence	3 000 €		4 000 €	
Licence Pro			7 000 €	
Master 1 ^{ère} année (tous sauf les exceptions précisées dans le tableau)	4 000 € par année (5 000 € par année pour master prof)	8 600 € ²	7 000 €	7 000 €
Master 2 ^{ème} année (tous sauf les exceptions précisées dans le tableau)		8 600 €	7 000 €	7 000 €
Master 1 ^{ère} année, parcours : Circulation extracorporelle et assistance circulatoire				5 000 €
Master 1 ^{ère} année, parcours : Expertise en gérontologie				3 000 €
Master spécialisé en journalisme et Mastère spécialisé CELSA Entreprendre		8 600 €		
Master MEEF (dans le cas d'une prise en charge financière autre que le stagiaire et hors CPF).	6 000 € par année (350 € mention PIF pour personnel ministère Education nationale)			
Master géopolitique et information géographique numérique – parcours avec le campus des Armées	8 000 €			
Ingénieur EI2i (cycle entier sur 3 ans)			18 000 € (les 3 années)	

² Le CELSA souhaite des tarifs harmonisés pour toutes les années de Master (1^e et 2^e), quel que soit le mode de formation, car les dépenses engagées sont les mêmes.

Ingénieur GM (cycle entier sur 3 ans)			27 000 € (les 3 années)	
Dernière année du cycle ingénieur en contrat de pro ³			8 000 €	
Formation préparatoire cycle ingénieur			2 900 €	
MBA CELSA (voyage d'études inclus)		23 000 €		
CQP développeur de formats audiovisuels et numériques		3 000 €		
Contrat de pro	16 € / heure (pour tous les diplômés) ⁴			
Doctorat	800€			
Du Financial Engineering			22 000 €	
DU Machine Learning et Intelligence Artificielle (MLIA)			8 000 €	
DEUST E12I			6 000 €	
Licence musicologie, parcours à distance	3 000€			
Module de préparations aux concours	1 500€			
DU Référent laïcité gestion du fait religieux	3 750 €			
DU Gestion des Anciennes Carrières Souterraines (GAIAS)	2 520 €			
DU Point sur les Nouveaux Enjeux Maritimes, la Mondialisation et les Océans (NEMMO)	3 000€			
Autres DU ⁵	1 200€			
Stages courts inter-entreprises 1 journée		700€		
Stages courts inter-entreprises 2 journées		1 400€		

³ Le contrat de pro est réservé aux filières Agroalimentaire, mathématiques appliquées et informatique, Matériaux, sciences de la terre et Robotique.

⁴ Ce tarif horaire suit les modes de financements des OPCO.

⁵ Le tarif concerne des inscriptions de personnes en reprise d'étude (stagiaires ou étudiants 3^e année de licence), en DU de langues (catalan, grec, polonais, portugais, russe, etc.)

5. Tarifs pour le suivi partiel d'une formation diplômante

Faculté de Lettres	CELSA	Faculté des Sciences et ingénierie	Faculté de Médecine
a) 75 € par UE + droits d'inscription Dans la limite de 2 UE b) 85 € pour soutenance Master+ droits d'inscription	Module du Master spécialisé en journalisme : 1 380 euros	Bloc ou module : tarif au prorata des crédits ECTS du bloc ou module + 50 € de droits d'inscription	Bloc ou module : tarif au prorata des crédits ECTS du bloc ou module + 50 € de droits d'inscription

6. Tarifs des formations à titre individuel en Lettres, Sciences et ingénierie

Lorsque la **personne prend à sa charge les coûts de la formation** (inscription à titre individuel y compris en mobilisant son CPF sans abondement - entreprise, Pôle Emploi, Branches -), elle peut, dans certains cas, bénéficier d'un tarif réduit.

Pour en bénéficier, elle devra démontrer qu'elle a tout mis en œuvre pour obtenir un financement et adresser sa demande au service concerné : à l'attention du service Formation continue de la faculté dont dépend sa formation.

a. Montant à acquitter en Licence ou Master et liés en fonction de la tranche d'imposition

Pour en bénéficier, la demande doit contenir le dernier avis d'imposition.

		L1/L2	L3	MEEF (M1 et M2)	M2	M2P (uniquement en Lettres)
Tranche impôt < 15 000 €	10%	140 €	180 €	230 €	280 €	400 €
< 20 000 €	20%	280 €	360 €	460 €	560 €	800 €
< 25 000 €	25%	350 €	450 €	575 €	700 €	1 000 €
< 35 000 €	35%	490 €	630 €	805 €	980 €	1 400 €
< 45 000 €	45%	630 €	810 €	1 035 €	1 260 €	1 800 €
< 55 000 €	55%	770 €	990 €	1 265 €	1 540 €	2 200 €
< 65 000 €	65%	910 €	1 170 €	1 495 €	1 820 €	2 600 €
< 70 000 €	70%	980 €	1 260 €	1 610 €	1 960 €	2 800 €
> 70 000 €	100%	1 400 €	1 800 €	2 300 €	2 800 €	4 000 €

b. Montants à acquitter en Licence et Master et liés à des situations spéciales

Pour en bénéficier, la demande doit contenir le justificatif lié à la situation.

- Bénéficiaires du RSA : pas de coûts pédagogiques. Seuls les droits d'inscription sont exigibles.
- Demandeurs d'emploi : selon le tableau par tranche d'imposition, et dans la limite de 1 500 €.
- Situation de handicap⁶ : pas de coûts pédagogiques (seuls les droits d'inscription sont exigibles)

⁶ La prise en charge des aménagements sont pris en charge par les structures handicap des facultés

- Double cursus : droits d'inscription + coûts pédagogiques du diplôme le plus élevé + 50% des coûts pédagogiques du 2nd diplôme
- Retraités : droits d'inscription + 100€

c. Autres montants liés à certaines formations formation

	Lettres	Sciences et ingénierie
DAEU B		830 € la 1 ^{ère} année puis 415 € les suivantes ⁷
Doctorat	300€	
Licence musicologie, parcours à distance	580€	
DU Gestion des Anciennes Carrières Souterraines (GAIAS)	2 520 €	
Autres DU ⁸	270€	

7. Demandes d'exonération

Excepté les situations suivantes, aucune exonération n'est autorisée.

- **En Santé**, les exonérations peuvent être totales. Elles sont adressées au Doyen de la faculté.
- **Cas des personnels de Sorbonne Université**. Des exonérations automatiques sont accordées au personnel de Sorbonne Université pour l'ensemble des reprises d'études diplômantes et pour l'accompagnement lors d'une VAE (CELSA : 15% et 50% sur les stages courts ; Faculté des Lettres : 50% sur tout le catalogue à l'exception des diplômes nationaux⁹ ; Facultés de Médecine et de Sciences et ingénierie : 50%)

⁷ Une réinscription au DAEU B est moins chère, la personne ayant déjà bénéficié des enseignements l'année précédente

⁸ Le tarif concerne des inscriptions de personnes en reprise d'étude (stagiaires ou étudiants 3^e année de licence), en DU de langues (catalan, grec, polonais, portugais, russe, etc.)

⁹ Cela représente 1 à 2 personne chaque année